



# Bulletin Officiel

N° 3570

Vendredi 2 Avril 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR TUNISAIR	2
SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER	2

### AVIS DES SOCIETES

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM »	3
----------------------	---

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE « ADWYA S.A »	3
FCP SECURAS	4
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	4

#### ASSEMBLEES GENERALES

SICAV AVENIR	5
SICAV L'EPARGNANT	5
SICAV L'INVESTISSEUR	6
SOCIETE HANNIBAL LEASE	6
ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE	7
SICAV SECURITY	8
SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS «SOTETEL»	8

### COURBE DES TAUX

9

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- FCP SECURAS

#### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

#### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
- ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

**AVIS DES SOCIETES \***

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR  
TUNISAIR**

Boulevard du 7 novembre 1987 Tunis Carthage

TUNISAIR informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 mars 2010 a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 et a arrêté les états financiers relatifs au même exercice qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

Ces états montrent que la compagnie a pu juguler la baisse de l'activité malgré un environnement internationale de plus en plus difficile.

En effet, malgré que le chiffre d'affaires est passé de 1 116 Millions de Dinars à 996 Millions de Dinars, le résultat provisoire net enregistré s'est élevé à 60,4 Millions de Dinars contre 32,7 Millions de Dinars en 2008 ce qui permettra de renforcer les fonds propres de la compagnie.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AS 174

**AVIS DES SOCIETES \***

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
SOTUVER**

Z.I.djebel Ouest 1111-Bir Mchargua –Gouvernorat Zaghouan

Faisant suite à l'article paru dans le site web (AFRICAN MANAGER) et relatif à l'arrêt four programmé en été 2010, la Sotuver apporte les précisions suivantes :

La Société Tunisienne de Verrerie , procédera prochainement à la révision intermédiaire de son four de fusion ,cet arrêt technique programmé depuis un an a été décalé pour l'été prochain en raison de la bonne conduite du four et du bon comportement de ce dernier dont le tirage net a été augmenté de 14% en 2009 .

S'agissant d'une industrie à feu continu et comme pour les industries similaires à savoir les cimenteries, les briqueteries etc... cet arrêt n'a aucun caractère exceptionnel et il est tout a fait classique de procéder à mi campagne au remplacement des réfractaires et des empilages de régénérateurs.

Cet arrêt technique bien planifié, permettra d'apporter des améliorations au niveau de la fusion du verre et de mettre en place les actions d'économies d'énergie déjà approuvées par les instances compétentes (CTMCCV et ANME) et de faire des économies substantielles au niveau des consommations gaz et électriques.

Par ailleurs, la Sotuver profitera de cet arrêt d'environ 40 jours pour installer sa nouvelle machine de formage IS 8 sections 5" 1/2 disponible déjà sur site et améliorer ses capacités de production en prévision de la diversification de sa gamme et le lancement de nouvelles teintes pour le marché local et pour l'export.

Cet arrêt permettra également de faire une révision générale de ses équipements et d'effectuer une mise à niveau de toutes les installations de contrôle et de laboratoire afin de garantir une qualité meilleure et un suivi rigoureux de la production.

Ce programme de développement intensif lancé depuis 2009 et estimé à environ 7 millions de dinars et dont la mise en place ne devraient pas perturber les programmes de livraison et les engagements pris par la société, permettra ,une fois réalisé , à la Sotuver de consolider les résultats de l'année 2009 (qui feront l'objet d'une publication détaillée ultérieurement), de raffermir sa présence sur les marchés extérieurs et de se repositionner comme une usine moderne et performante capable de répondre aux exigences de sa clientèle.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 AS 175

**AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITALREALISEE**ASSURANCES « SALIM »**

Siège social : Immeuble Eljamel Av Mohamed V –1002– Tunis

La société Assurances « SALIM » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **3 300 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2009 et ouverte à la souscription du public le 1<sup>er</sup> mars 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-687 du 12 février 2010, a été réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 10 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **13 300 000 dinars** divisé en 2 660 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

---

2010 - AS - 176

PAIEMENT DE DIVIDENDES**« ADWYA S.A »**

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa

La Société ADWYA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2010, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2009 à partir du mardi **4.mai.2010**, à raison de **0<sup>d</sup>, 270** par action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2010 - AS - 183

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**FCP SECURAS**

Fonds Commun de Placement

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°5-2007 du 08 mai 2007

Siège social du gestionnaire: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB Manager, société de gestion des OPCVM du groupe STB, informe les porteurs de part du FCP SECURAS, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 :

**Un dividende net de  
3,441 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque à partir du **lundi 5 avril 2010**.

2010 - AS - 185

— \*\*\* —

**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°4-2007 du 08 mai 2007

Siège social du gestionnaire: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB Manager, société de gestion des OPCVM du groupe STB, informe les porteurs de part FCP DELTA EPARGNE ACTIONS, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 :

**Un dividende net de  
1.193 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque à partir du **mardi 6 avril 2010**.

2010 - AS - 186

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**SICAV AVENIR**

**Société d'investissement à capital variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV**

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de « **SICAV AVENIR** », sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 15 avril 2010 à 10H00 du matin** à l'immeuble de la société tunisienne de banque, cité des sciences - 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009
- 3- Approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2009
- 6- Cooptation d'un nouvel administrateur

2010 - AS - 187

— \*\* —

**SICAV L'EPARGNANT**

**Société d'investissement à capital variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
Siège social : Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis**

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de « **SICAV L'EPARGNANT** », sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 21 avril 2010 à 10H00 du matin** à l'immeuble de la société tunisienne de banque, cité des sciences - 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009
- 3- Approbation desdits rapports et états financiers arrêtés au 31 décembre 2009
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2009
- 6- Cooptation d'un nouvel administrateur

2010 - AS - 188

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**SICAV L'INVESTISSEUR**

**Société d'investissement à capital variable**  
**Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59**  
**Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991**  
**Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis**

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE**  
**GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de « **SICAV L'INVESTISSEUR** », sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 13 avril 2010 à 10H00 du matin** à l'immeuble de la société tunisienne de banque, cité des sciences - 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2009
- 3- Approbation desdits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2009
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2009
- 6- Cooptation d'un nouvel administrateur

2010 - AS - 189

— \*\*\* —

**Société Hannibal Lease**

Siège social : Rue du Lac Malaren, Imm Triki, Les Berges du Lac -1053 Tunis

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 06 avril 2010 à 15 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et les états financiers ;
4. Approbation des opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat 2009 ;
7. Fixation des conditions et des modalités d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
8. Désignations d'un Commissaire aux comptes de la société ;
9. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2010 - AS - 190

**AVIS DES SOCIETES (suite)**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**Arab Banking Corporation – Tunisie**

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac Tunis

l'Arab Banking Corporation – Tunisie porte à la connaissance de ses Actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 15 avril 2010 à 11h 30 au Siège Social de la Banque, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 4- Approbation des Etats Financiers et du Rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009,
- 5- Approbation de la proposition du Conseil d'Administration au sujet de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 6- Donner quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2009,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration,
- 8- Approbation de l'affectation des jetons de présence au titre de l'exercice 2010,
- 9- Approbation de nomination de commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans.

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**SICAV SECURITY**

Société d'Investissement à capital Variable  
Régie par le code des Organismes de Placement Collectif  
(loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001)

RC : B171721998 Tunis – Matricule fiscal : 770729 W/N/M/000  
Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de SICAV SECURITY sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 8 avril 2010, à 9 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2009 ;
3. Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2009 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2010 - AS - 166

— \*\* —

**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS  
- SOTETEL -**

Siège Social : Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **vendredi 2 avril 2010 à 9H**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises ( la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2009 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Ratification de la nomination de représentants de Tunisie Télécom ;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2010-2011-2012 ;
- Questions diverses.

2010 - AS - 160



<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 02 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,289%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,289%	1 000,622
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,288%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,288%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,288%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,288%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,287%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,287%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,287%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,287%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,288%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,320%	999,544
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,377%	1 029,415
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,098
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,885
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,591
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,514
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 100,130
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,581
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,644
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,476
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,073

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE		
			LIQUIDATIVE Du 01/04/2010	LIQUIDATIVE Du 02/04/2010	DEPUIS LE 31/12/2009 EN DINARS	EN %	
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,901	131,912		1,277	0,98%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,347	100,356	***	0,865	0,84%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,249	103,257		1,215	1,19%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,740	101,750	***	0,995	0,95%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,242	105,253		1,032	0,99%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,392	105,403		1,034	0,99%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,015	104,026		0,994	0,96%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,647	103,658		0,996	0,97%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,185	107,195		0,907	0,85%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,530	105,541		1,047	1,00%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,300	109,310		0,976	0,90%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,584	104,593		1,032	1,00%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,200	104,207		0,941	0,91%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,113	107,122		0,951	0,90%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,421	105,433		1,088	1,04%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,238	107,245		0,954	0,90%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,035	108,043		0,906	0,85%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,642	105,651		1,013	0,97%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,181	102,192	***	1,037	0,99%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,152	105,161		0,977	0,94%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,078	104,200		1,143	1,11%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,531	105,540		0,917	0,88%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,022	105,031		0,893	0,86%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,504	105,515		0,958	0,92%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,661	103,669		0,832	0,81%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,632	100,639		0,639	0,64%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>							
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,187	1,188		0,008	0,68%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,392	11,393		0,095	0,84%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,590	10,591		0,098	0,93%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,159	103,234		0,982	0,96%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	** 103,020	103,030		0,837	0,82%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,034	106,047		1,113	1,06%
<b>SICAV MIXTES</b>							
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,639	43,647		0,454	1,05%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,641	31,645		0,293	0,93%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	97,400	98,028		6,885	7,55%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	144,770	145,025		8,630	6,33%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 442,827	1 445,267		89,951	6,64%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,865	77,239		2,624	3,52%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,532	107,927		2,522	2,39%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	72,812	73,353		2,965	4,21%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	49,821	49,982		0,517	1,05%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,456	58,618		1,459	2,55%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,887	102,055		1,027	1,02%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	109,379	109,597		2,613	2,44%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,699	15,773		0,211	1,36%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,221	104,338		5,047	5,08%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	268,042	268,876	***	18,648	7,33%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	116,584	117,358		3,601	3,17%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 059,038	2 058,982		168,381	8,91%
<b>FCP MIXTES</b>							
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,146	2 050,614		60,752	3,05%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 167,817	166,958		7,871	4,95%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 149,381	148,951		5,123	3,56%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,432	133,357		3,462	2,67%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,203	2,232		0,214	10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,767	1,787		0,119	7,13%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 677,982	9 659,040		516,713	5,65%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,710	11,791		0,260	2,25%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,467	12,595		0,268	2,17%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,066	16,235		0,438	2,77%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,644	16,758		1,197	7,69%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 136,327	135,192		7,404	5,79%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,859	124,901		5,194	4,34%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,196	119,914		3,594	3,09%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,721	18,784		1,113	6,30%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,257	1 191,819		32,373	2,79%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 307,830	6 313,639		145,247	2,35%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,946	115,520		2,165	1,91%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,426	120,575		5,476	4,76%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,714	1 105,858		-2,336	-0,21%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	148,531	149,542		6,988	4,90%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	642,431	639,295		21,050	3,40%
FCP KOUNOULZ	TSI	*S.C	** 152,297	151,070		16,568	7,51%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/06/2009	126,116	126,796		6,741	5,61%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,582	129,070		9,413	7,87%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	121,005	121,474		6,799	5,93%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	111,376	111,818		4,150	3,85%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,900	116,028		4,290	3,84%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,166	115,596		3,119	2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,497	13,537		0,940	7,46%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 111,678	112,227		6,921	6,57%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	108,077	108,443		4,559	4,39%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,579	10,514		0,129	1,24%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 383,253	5 390,693		162,784	3,11%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,151	11,191		0,345	3,18%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,546	153,741		19,573	14,59%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 279,719	1 306,501		139,837	11,99%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,143	1,150		0,044	3,98%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	100,892	101,056		1,319	1,32%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 044,116	10 002,924		13,188	0,13%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,793	100,221		0,221	0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,396	100,353		0,353	0,35%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,394	100,897		0,897	0,90%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,504	100,421		0,421	0,42%

\* S.C. : SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DELTA EPARGNE ACTIONS EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 122.152, un actif net de D : 119.943 et un bénéfice de D : 24.254 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les montants non utilisés représentent à la clôture de la période 2,79% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 2% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**Vérifications et informations spécifiques**

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes  
**Fayçal DERBEL**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	118 602	98 993
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		100 900	81 184
Obligations et valeurs assimilées		17 702	17 809
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 350	344
Disponibilités		3 350	344
<b>Créances d'exploitation</b>		200	99
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>122 152</b>	<b>99 436</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	2 140	1 692
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	69	67
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 209</b>	<b>1 759</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	10	118 750	95 596
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 193	2 081
<b>ACTIF NET</b>		<b>119 943</b>	<b>97 677</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>122 152</b>	<b>99 436</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Note</b>	<b>Période du 01/01 au</b>	<b>Période du 20/02 au</b>
	<b>e</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	7	3 488	3 865
Dividendes		2 550	3 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées		938	198
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 488</b>	<b>3 865</b>
Charges de gestion des placements	8	(1 027)	(829)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 461</b>	<b>3 036</b>
Autres charges	9	(1 323)	(955)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 138</b>	<b>2 081</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		55	-
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 193</b>	<b>2 081</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(55)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		21 973	(7 761)
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 305	3 572
Frais de négociation		(162)	(215)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>24 254</b>	<b>(2 323)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Période du 01/01 au</b>	<b>Période du 20/02 au</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	24 254	(2 323)
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	1 138	2 081
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	21 973	(7 761)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 305	3 572
Frais de négociation de titres	(162)	(215)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	(2 081)	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	93	-
Souscriptions		
- Capital	297 686	-
- Régularisation des sommes non distribuables	59 096	-
- Régularisation des sommes distribuables	4 689	-
Rachats		
- Capital	(297 686)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(59 058)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(4 634)	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>22 266</b>	<b>(2 323)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	97 677	100 000
En fin de période	119 943	97 677
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	1 000	1 000
En fin de période	1 000	1 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>119,943</b>	<b>97,677</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>24,93%</b>	<b>(2,32%)</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 118.602 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>86 680</b>	<b>100 900</b>	<b>84,12%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u></b>		<b>86 680</b>	<b>100 900</b>	<b>84,12%</b>
ADWYA	250	807	2 102	1,75%
AIR LIQUIDE	4	626	1 048	0,87%
ASSAD	200	2 328	2 492	2,08%
ATB	1 000	4 872	8 004	6,67%
BH	350	9 148	9 647	8,04%

BIAT	50	1 875	3 202	2,67%
BT	118	9 835	11 440	9,54%
BTE (ADP)	220	7 042	6 787	5,66%
CIL	240	3 128	6 831	5,70%
AL KIMIA	130	4 752	4 742	3,95%
SFBT	800	10 453	9 940	8,29%
SIPHAT	120	1 884	2 165	1,81%
SOTRAPIL	300	5 116	3 197	2,67%
STB	500	6 269	7 202	6,00%
Tunisie Leasing	116	1 929	2 916	2,43%
TPR	1 557	7 166	8 720	7,27%
TUNISAIR	2 000	4 920	4 972	4,15%
UIB	300	4 530	5 493	4,58%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>17 102</b>	<b>17 702</b>	<b>14,76%</b>
BTA 05/2022	17	17 102	17 702	14,76%
<b>TOTAL</b>		<b>103 782</b>	<b>118 602</b>	<b>98,88%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes du départ	106 047	707	(7 761)	98 993	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	57 131			57 131	
Cessions de l'exercice					
Actions	(59 396)			(59 396)	1 305
Variation des plus ou moins value portefeuilles sur titres			21 972	21 972	
Variation des intérêts courus sur obligations		(98)		(98)	
Soldes au 31 décembre 2009	103 782	609	14 211	118 602	1 305

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 2.140 contre un solde de D : 1.692 à l'issu de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	71	737
Rémunération du dépositaire	206	92
Rémunération du CAC	1 863	863
<b>Total</b>	<b>2 140</b>	<b>1 692</b>

#### Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à D : 69 contre un solde de D : 67 à l'issu de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

**Note 7 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 3.488 contre D: 3.865 au 31 décembre 2008, et se détaille comme suit :

	2009	2008
<b>Dividendes</b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 550	2 519
des titres OPCVM	-	1 148
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
intérêts des BTA	938	198
<b>TOTAL</b>	<b>3 488</b>	<b>3 865</b>

**Note 8 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 1.027 contre D: 829 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	913	737
Rémunération du dépositaire	114	92
<b>Total</b>	<u>1 027</u>	<u>829</u>

**Note 9 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2009 à D: 1.321 contre D: 955 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du CAC	1 000	863
Rémunération du CMF	114	92
Publicité & publications	200	-
Frais divers	9	-
<b>Total</b>	<u>1 323</u>	<u>955</u>

**Note 10 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital initial</u>	
Montant	95 596
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	297 686
Nombre de parts émises	3 114
Nombre de copropriétaires nouveaux	2
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(297 686)
Nombre de parts rachetées	(3 114)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21 973
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 305
Régularisation des sommes non distribuables	38
Frais de négociation	(162)
<u>Capital au 31-12-2009</u>	
Montant	118 750
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	6

**Note 11 : Autres informations****11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	3,488	3,865
Charges de gestion des placements	(1,027)	(0,829)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>2,461</u>	<u>3,036</u>
Autres charges	(1,323)	(0,955)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>1,138</u>	<u>2,081</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,055	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>1,193</u>	<u>2,081</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	21,973	(7,761)

Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,305	3,572
Frais de négociation	(0,162)	(0,215)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>23,116</b>	<b>(4,404)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>24,254</b>	<b>(2,323)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>23,116</b>	<b>(4,404)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,038	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>23,154</b>	<b>(4,404)</b>
Valeur liquidative	119,943	97,677
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	0,94%	0,84%
Autres charges / actif net moyen	1,22%	0,97%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,10%	2,11%

## 11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SECURAS EXERCICE CLOS AU 31/12/2009

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

*En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.*

#### 1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

*Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **104 179 DT** et un résultat bénéficiaire de **3 396 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.*

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

*Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.*

*Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.*

*En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.*

*Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

#### 3. Opinion sur les états financiers :

*A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **104 179 DT** et un résultat bénéficiaire de **3 396 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

#### 4. Vérifications et informations spécifiques :

*Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds commun de placement **FCP SECURAS** au titre de la gestion de l'exercice 2009, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers annuels du fonds arrêtés au 31 décembre 2009.*

*Le Commissaire Aux Comptes/ Salah DHIBI*



**BILAN COMPARE  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009  
(En Dinars Tunisiens)**

<b>ACTIF</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>AC1</b>	<b>83 304</b>	<b>83 327</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Obligations et valeurs assimilées		83 304	83 327
Titres OPCVM		0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>20 875</b>	<b>21 181</b>
Placements monétaires			
Disponibilités		20 875	21 181
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>0</b>	<b>481</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>104 179</b>	<b>104 989</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>211</b>	<b>367</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>1 774</b>	<b>868</b>
<b>Total passif</b>		<b>1 985</b>	<b>1 235</b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>98 753</b>	<b>99 996</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>3 441</b>	<b>3 758</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		3 441	3 758
<b>Total actif net</b>		<b>102 194</b>	<b>103 754</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>104 179</b>	<b>104 989</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARE  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009  
(En Dinars Tunisiens)**

	<b>NOTES</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2009</b>	<b>Période du 01/01 au 31/12/2008</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>5 203</b>	<b>5 013</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 416	932
Revenus des OPCVM		787	4 081
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>		
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>5 203</b>	<b>5 013</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	<b>&lt; 444&gt;</b>	<b>&lt; 375&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>4 759</b>	<b>4 638</b>
<b>Autres produits</b>	<b>PR3</b>		
<b>Autres charges</b>	<b>CH2</b>	1 310	955
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 449</b>	<b>3 683</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>PR4</b>	<b>&lt; 8&gt;</b>	<b>75</b>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>3 441</b>	<b>3 758</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	<b>PR4</b>	8	< 75>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		< 53>	< 1 021>
Frais de négociation			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 396</b>	<b>2 662</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009  
(En Dinars Tunisiens)**

	<b>Période du 01/1 au 31/12/2009</b>	<b>Période du 01/1 au 31/12/2008</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>3 396</b>	<b>2 662</b>
Résultat d'exploitation	3 449	3 683
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		

Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	< 53>	< 1 021>
Frais de négociation		
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>&lt; 3 713&gt;</b>	
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>&lt; 1 242&gt;</b>	<b>101 092</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>156 504</b>
Capital		155 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		< 1 007>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		1 811
<b>Rachats</b>	<b>&lt; 1 242&gt;</b>	<b>&lt; 55 412&gt;</b>
Capital	< 1 200>	< 54 500>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	< 33>	824
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	< 9>	< 1 736>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>&lt; 1 559&gt;</b>	<b>103 754</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	103 754	100 000
En fin de période	102 194	103 754
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	1 012	
En fin de période	1 000	1 012
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,194</b>	<b>102,524</b>
<b>Taux de rendement annualisé</b>	<b>3.30%</b>	<b>2.93%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009**  
**(Exprimés en dinars Tunisiens)**

**NOTE 1 : CREATION DU FONDS**

**FCP SECURAS** est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de la STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

**NOTE 2 : OBJET**

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

**3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées**

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

**3-3 : Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**3-4 : Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3-5 : charges d'exploitation**

Les frais à supporter par le fonds commun de placements sont de :

- 0,3% au titre des frais de gestion (STB manager)
- 0,1% au titre des frais du dépositaire (STB)

Les autres frais (redevances CMF, honoraires du commissaire aux comptes,...) sont à supporter par le fonds commun de placements.

**AC1 Portefeuille-titres****a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés****b. Obligations et valeurs assimilées**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
BTA 09 mai 2022, coût d'entrée	80 480,000	80 480,000
BTA, Intérêts courus à l'achat	-	931,595
BTA, Intérêts courus	2 867,375	1 923,682
	-	-
résorption des surcotes	42,777	7,566
<b>Valeur des obligations et assimilées</b>	<b>83 304,598</b>	<b>83 327,711</b>

**c. Titres OPCVM****AC2 Placements monétaires et disponibilités****a. Placements monétaires****b. Disponibilités**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Banque	20 874,731	21 180,718
<b>Valeur des liquidités et assimilées</b>	<b>20 874,731</b>	<b>21 180,718</b>

**AC3 Créances d'exploitation**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
RS sur BTA (20% sur les intérêts à l'achat payés sur BTA)	-	480,921
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>480,921</b>

**AC4 Autres actifs****PA1 Opérateurs créditeurs**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Frais du gestionnaire	17,163	275,578
Frais du dépositaire	194,107	91,865
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>211,270</b>	<b>367,443</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Redevances CMF	63,983	64,091
Dettes abonnées	1 709,788	804,140
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>1 773,771</b>	<b>868,231</b>

**CP1 Capital**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Capital initial	101 200,000	100 000,000
Souscriptions	-	55 700,000
Rachats	-1 200,000	-54 500,000
Plus values réalisées/OPCVM	202,166	43,862
Moins values réalisées/OPCVM	-255,936	-1 064,949
sommes non distribuables	-1 204,451	-
régularisations des sommes non distribuables	-	-

	11,322	
régularisations sur souscriptions	-	-1 007,215
régularisations sur rachats	-	823,851
<b>Total du Capital</b>	<b>98 753,101</b>	<b>99 995,549</b>

**CP2 Sommes distribuables**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,571	-
Autres résultats reportés	-0,007	
Sommes distribuables de l'exercice	3 440,623	3 758,127
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>3 441,187</b>	<b>3 758,127</b>

**PR1 Revenus du portefeuille-titres****a. Revenus des actions****b. Revenus des obligations et assimilées**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	2 867,375	931,595
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	2 480,222	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-931,595	-
<b>Total des revenus des obligations et assimilées</b>	<b>4 416,002</b>	<b>931,595</b>

**c. Revenus des OPCVM****d.**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	787,152	4 081,194
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-	-
<b>Total des Revenus d'OPCVM</b>	<b>787,152</b>	<b>4 081,194</b>

**PR2 Revenus des placements monétaires****CH1 Charges de gestion des placements**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Rémunération du Gestionnaire	306,679	275,578
Rémunération du Dépositaire	102,242	91,865
Résorptions des surcotés	35,211	7,566
<b>Total des charges de gestion des placements</b>	<b>444,132</b>	<b>375,009</b>

**PR3 Autres produits****CH2 Autres charges**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Redevances CMF	102,242	91,865
Honoraires CAC, estimés	000,048	863,361
Frais de publicité	200,600	
autres charges d'exploitation	6,834	

<b>Total des autres charges</b>	<b>1 309,724</b>	<b>955,226</b>
---------------------------------	------------------	----------------

**PR4 Régularisation des charges et des revenus de l'exercice**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Régularisation du résultat d'exploitation (souscription)	-	1 811,199
Régularisation du résultat d'exploitation (rachats)	8,675	-1 735,626
<b>Total des régularisations de revenus de l'exercice</b>	<b>8,675</b>	<b>-</b> <b>75,573</b>

**NOTES SUR LE RESPECT DES RATIOS REGLEMENTAIRES**

RATIO	RATIOS REELS	RATIOS MAXIMUM	ECART
RATIO DE LIQUIDITE	20,427%	20%	0,427%
RATIO D'EMPLOI EN VALEURS MOBILIERES	81,515%	80%	1,515%

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA DYNAMIQUE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 648 396 D et une valeur liquidative égale à 2<sup>D</sup>,019 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers. -

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA**  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>2 131 375,248</b>	<b>1 275 057,314</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	1 949 989,092	1 202 509,291
b-Obligation et valeurs assimilées	2	181 386,156	72 548,023
c-Autres valeurs			
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>528 073,258</b>	<b>335 847,483</b>
a-Placements monétaires		6 233,342	4 097,772
b-Disponibilités	3	521 839,916	331 749,711
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		<b>238,082</b>	-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 659 686,588</b>	<b>1 610 904,797</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	4	<b>11 290,342</b>	<b>8 214,776</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 290,342</b>	<b>8 214,776</b>
<b>CP 1-Capital</b>	5	<b>2 611 139,651</b>	<b>1 566 206,540</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>37 256,595</b>	<b>36 483,481</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	37 256,595	36 483,481
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 648 396,246</b>	<b>1 602 690,021</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 659 686,588</b>	<b>1 610 904,797</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	7	<b>55 865,641</b>	<b>34 701,761</b>
a-Dividendes		48 957,450	30 400,010
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 908,191	4 301,751
c-Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus Placements monétaires</b>	8	<b>15 050,506</b>	<b>12 290,407</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>70 916,147</b>	<b>46 992,168</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	9	<b>33 080,046</b>	<b>19 500,049</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>37 836,101</b>	<b>27 492,119</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	10	<b>4 718,434</b>	<b>2 766,489</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>33 117,667</b>	<b>24 725,630</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		4 138,928	11 757,851
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>37 256,595</b>	<b>36 483,481</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		-4 138,928	- 11 757,851
<b>Variation des +/- valeurs potentielles sur titres</b>		557 182,362	19 581,245
<b>Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres</b>		- 12 131,972	4 774,740
<b>Frais de négociation des titres</b>		1 116,756	1 580,764
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>577 051,301</b>	<b>47 500,851</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'actif net**  
**période du : 01/01/2008 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	01/01/2009	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>577 051,301</b>	<b>47 500,851</b>
a-Résultat d'exploitation	33 117,667	24 725,630
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	557 182,362	19 581,245
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 12 131,972	4 774,740
d-Frais de négociation de titres	- 1 116,756	1 580,764
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>468 654,924</b>	<b>835 068,207</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>754 107,887</b>	<b>899 192,690</b>
Capital	420 793,277	722 866,772
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	323 269,295	158 905,681
Régularisation des sommes distribuables	10 045,315	17 420,237
Droits d'entrée	-	-
<b>b-Rachats</b>	<b>- 285 452,963</b>	<b>- 64 124,483</b>
Capital	- 156 406,563	- 50 359,753
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 124 221,593	- 12 515,690
Régularisation des sommes distribuables	- 4 824,807	- 1 249,040
Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 045 706,225</b>	<b>882 569,058</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	1 602 690,021	720 120,963
b- en fin d'exercice	2 648 396,246	1 602 690,021
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	1 047 126,026	513 754,275
b- en fin d'exercice	1 311 512,740	1 047 126,026
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,019</b>	<b>1,531</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>31,9%</b>	<b>9,2%</b>

**Notes aux états financiers**  
**Relatifs a l'exercice**  
**Clos LE 31 DECEMBRE 2009**

**I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA DYNAMIQUE :**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006. Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées. Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurances maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

**1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,



- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

## 2. Présentation du système comptable :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

## 3. Exercice social :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

## 4. Unité monétaire :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

## 5. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 5.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

\*Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

\*Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

\*Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

\* Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

\* La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

\* La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

### 5.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 5.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**II. Notes sur les éléments du bilan et de l'état des résultats****1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur Boursière au 31/12/2009	% Actif net
ADWYA	3708	10 212,895	2,754	8,406	31 169,448	1,18%
AMEN BANK NV	1026	51 029,376	49,736	51,400	52 736,400	1,99%
UIB	8735	111 395,590	12,753	18,310	159 937,850	6,04%
TUNISAIR	1700	3 977,000	2,339	2,486	4 226,200	0,16%
TUNINVEST	523	5 296,500	10,127	11,631	6 083,013	0,23%
TPR	6687	29 114,611	4,354	5,601	37 453,887	1,41%
TL NS 2009	680	13 865,472	20,684	23,940	16 279,200	0,61%
TL	3944	81 568,237	20,682	25,135	99 132,440	3,74%
SIMPAR	4860	119 867,720	24,664	37,398	181 754,280	6,86%
ARTES	15557	157 430,132	10,120	12,084	187 990,788	7,10%
ASSAD	875	7 059,000	8,067	12,459	10 901,625	0,41%
ATB	15960	64 186,896	4,022	8,004	127 743,840	4,82%
ATL	1631	6 031,010	3,698	5,319	8 675,289	0,33%
ATTIJARI BANK	3585	27 829,270	7,763	21,469	76 966,365	2,91%
BH	4540	96 410,980	21,236	27,564	125 140,560	4,73%
BNA	1738	15 464,700	8,898	11,388	19 792,344	0,75%
BNA NS 2009	12500	67 190,000	5,375	8,120	101 500,000	3,83%
BT	1006	63 548,032	63,169	96,950	97 531,700	3,68%
CIL	200	4 712,000	23,560	28,462	5 692,400	0,21%
ESSOUKNA	1574	7 168,958	4,555	5,383	8 472,842	0,32%
GIF	6864	17 539,171	2,555	7,114	48 830,496	1,84%
MONOPRIX	935	61 654,007	65,940	232,586	217 467,910	8,21%
PGH	12405	73 289,750	5,908	7,001	86 847,405	3,28%
SFBT	14462	165 656,753	11,455	12,425	179 690,350	6,78%
<b>Total actions</b>		<b>1 261 498,060</b>			<b>1 892 016,632</b>	<b>71,44%</b>
<b>OPCVM</b>						
TUNISO EMIRATIE SICA	150	15 206,100	101,374	103,057	15 458,550	0,58%
SICAV TRESOR	350	36 468,600	104,196	104,369	36 529,150	1,38%
<b>Total OPCVM</b>		<b>51 674,700</b>			<b>51 987,700</b>	<b>1,96%</b>
<b>Droits</b>						
AMEN BANK DA 2009	1036	4 084,144	3,942	4,170	4 320,120	0,16%
TL DA 2009/2	4624	1 398,896	0,304	0,360	1 664,640	0,06%
<b>Total droits</b>		<b>5 483,040</b>			<b>5 984,760</b>	<b>0,23%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 318 655,800</b>			<b>1 949 989,092</b>	

**2. Obligations et valeurs assimilées :**

Emprunts d'etat	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	15	14 888,850	992,590	99,259	15 274,987	0,58%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	15	15 256,950	1 017,130	101,713	16 007,196	0,60%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	40	40 000,000	1 000,000	100,000	41 265,754	1,56%
BTA 5.5% MARS 2019	100	105 270,000	1 052,700	105,270	108 838,219	4,11%
<b>Total</b>		<b>175 415,800</b>			<b>181 386,156</b>	<b>6,85%</b>

**3. Disponibilités**

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 521 839,916 DT, soit 19,52 % de l'actif net.

**4. Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 290,342 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	8 063,960
Dépositaire	1 477,553
Conseil du marché financier (CMF)	250,469
CAC	1 398,650
Publication	99,710
<b>Total</b>	<b>11 290,342</b>

**5. Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	1 566 206,540
Nombre de parts	1 047 126,026

Souscriptions réalisées

Montant	420 793,277
Nombre de parts émises	420 793,277

Rachats effectués

Montant	156 406,563
Nombre de parts rachetées	156 406,563

Capital au 31-12-2009

Montant <sup>(2)</sup>	1 830 593,254
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	1 311 512,740

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non disponible de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 611 139,651 détaillé comme suit :

(2)	<b>1 830 593,254</b>
Résultat 2008 capitalisé	36 483,481
Régularisation du résultat 2008 capitalisé	1 081,580
Variation des différences d'estimation	557 182,362
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-12 131,972
Régularisation des sommes non distribuables	199 047,702
Frais de négociation	-1 116,756
<b>Capital au 31/12/2009</b>	<b>2 611 139,651</b>

**6. Sommes distribuables de l'exercice :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP Maghrébia DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2009 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	33 117,667
Régularisation	4 138,928
<b>TOTAL</b>	<b>37 256,595</b>

**7. les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille - titres totalisent 55 865,641 DT au 31 / 12 / 2009 contre 34 701,761 DT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

	31/12/2009	31/12/2008
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	46 602,350	29 695,310
des titres OPCVM	2 355,100	704,700
<u>Revenus des obligations</u>		
Intérêts sur BTA	6 908,191	4 301,751
<b>TOTAL</b>	<b>55 865 ,641</b>	<b>34 701 ,761</b>

**8. Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 15 050,506 DT contre 12 290,407 DT au 31 Décembre 2008 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**9. Charges de gestion de placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 33 080,046 DT, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Rémunération du gestionnaire	27 385,617	16 061,591
Rémunération du dépositaire	5 694,429	3 438,458
<b>TOTAL</b>	<b>33 080,046</b>	<b>19 500,049</b>

#### 10. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à 4 718,434 DT se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Redevance CMF	2 115,248	1 240,410
Honoraire CAC	2 500,250	1 424,000
Publicité et publication	100,010	100,000
Commissions bancaires	2,926	2,079
<b>TOTAL</b>	<b>4 718,434</b>	<b>2 766,489</b>

### III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

#### 1. Avec le Gestionnaire du fonds

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

#### 2. Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA MODERE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 215 024 D et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,670 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2009 un taux de 20,90% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>964 878,224</b>	<b>550 508,385</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	654 278,537	422 169,874
b-Obligation et valeurs assimilées	2	310 599,687	128 338,511
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>256 681,105</b>	<b>146 779,430</b>
a-Placements monétaires		2 771,921	1 334,154
b-Disponibilités	3	253 909,184	145 445,276
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 221 559,329</b>	<b>697 287,815</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	4	<b>6 535,059</b>	<b>4 395,569</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 535,059</b>	<b>4 395,571</b>
<b>CP 1-Capital</b>	5	<b>1 193 443,872</b>	<b>677 845,570</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>21 580,398</b>	<b>15 046,676</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	21 580,398	15 046,676
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 215 024,270</b>	<b>692 892,246</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 221 559,329</b>	<b>697 287,815</b>

**ETAT DES RESULTATS**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	7	<b>28 993,250</b>	<b>16 328,705</b>
a-Dividendes		18 193,130	8 990,665
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 800,120	7 338,040
c-Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus Placements monétaires</b>	8	<b>6 354,182</b>	<b>4 946,654</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>35 347,432</b>	<b>21 275,359</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	9	<b>14 444,152</b>	<b>8 880,892</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>20 903,280</b>	<b>12 394,467</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	10	<b>3 524,095</b>	<b>2 090,367</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 379,185</b>	<b>10 304,100</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		4 201,213	4 742,576
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>21 580,398</b>	<b>15 046,676</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		- 4 201,213	- 4 742,576
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		169 898,654	2 529,290
<b>Variation des +/- values réalisées sur cession de titres</b>		203,950	4 846,802
<b>Frais de négociation des titres</b>		- 632,542	- 676,162
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>186 849,247</b>	<b>17 004,030</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>01/01/2009</b>	<b>01/01/2008</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>186</b>	<b>17</b>
	<b>849,247</b>	<b>004,030</b>
a-Résultat d'exploitation	<b>17 379,185</b>	304,100
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	169 898,654	529,290
		4
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	203,950	846,802
	-	-
d-Frais de négociation de titres	632,542	676,162
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	-	-
		<b>245</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>335 282,777</b>	<b>257,025</b>
		<b>287</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>388 144,417</b>	<b>730,082</b>
		262
Capital	248 929,008	348,328
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	133	19
	379,803	470,463
		5
Régularisation des sommes distribuables	5 835,606	911,291
Droits d'entrée	-	-
		- <b>42</b>
<b>b-Rachats</b>	- <b>52 861,640</b>	<b>473,057</b>
		- 36
Capital	- 33 024,677	505,491
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 18 901,119	- 5
	- 935,844	125,546
		-
Régularisation des sommes distribuables	- 935,844	842,020
Droits de sortie	-	-
		<b>262</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>522 132,024</b>	<b>261,055</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
		430
a- en début d'exercice	692 892,246	631,191
	1	692
b- en fin d'exercice	215 024,270	892,246
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
		331
a- en début d'exercice	511 872,565	850,234
		511
b- en fin d'exercice	727 776,896	872,565
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,670</b>	<b>1,354</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>23,34%</b>	<b>4,31%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Au 31 Décembre 2009**

**I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :**

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été initialement destinée à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte assurance Maghrébia. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

**4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

**5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**5.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.



Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

### 5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

### 5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur Boursière au	% Actif net
ARTES	5920	61 596,268	10,405	12,084	71 537,280	5,89%
AMEN BANK NV	300	13 752,600	45,842	51,400	15 420,000	1,27%
ATL	1100	4 095,000	3,723	5,319	5 850,900	0,48%
ATTIJARI BANK	1500	11 123,781	7,416	21,469	32 203,500	2,65%
BH	1462	31 636,543	21,639	27,564	40 298,568	3,32%
BT	278	16 551,129	59,536	96,950	26 952,100	2,22%
ESSOUKNA	840	3 819,199	4,547	5,383	4 521,720	0,37%
GIF	2478	6 350,724	2,563	7,114	17 628,492	1,45%
MONOPRIX	250	15 707,271	62,829	232,586	58 146,500	4,79%
PGH	7000	41 650,000	5,950	7,001	49 007,000	4,03%
SFBT	6927	80 644,638	11,642	12,425	86 067,975	7,08%
SIMPAR	1720	42 164,135	24,514	37,398	64 324,560	5,29%
TPR	1287	5 536,960	4,302	5,601	7 208,487	0,59%
TUNINVEST	250	2 562,500	10,250	11,631	2 907,750	0,24%
UIB	2900	36 059,112	12,434	18,310	53 099,000	4,37%
ATB	6102	26 480,596	4,340	8,004	48 840,408	4,02%
ADWYA	1357	3 925,634	2,893	8,406	11 406,942	0,94%
		<b>403 656,090</b>			<b>595 421,182</b>	<b>49,00%</b>
<b>Droits</b>						
AMEN BANK DA 2009	296	1 073,888	3,628	4,170	1 234,320	<b>0,10%</b>
<b>OPCVM</b>						
TUNISO EMIRATIE SICAV	230	23 778,780	103,386	103,057	23 703,110	1,95%
SICAV TRESOR	325	33 848,936	104,151	104,057	33 919,925	2,79%
		<b>57 627,716</b>			<b>57 623,035</b>	<b>4,74%</b>
<b>Total</b>		<b>462 357,694</b>			<b>654 278,537</b>	<b>53,85%</b>

**2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Actions	Quantité	Prix de Revient	P.R.U.	Cours au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
<b>Obligations</b>						
UIB 2009-1	500	50 000,000	100,000	100,000	51 077,041	4,20%
HL 2009/2	1000	100 000,000	100,000	100,000	101 181,369	8,33%
ATL 2009/3	300	30 000,000	100,000	100,000	30 006,740	2,47%
		<b>180 000,000</b>			<b>182 265,150</b>	<b>15,00%</b>
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	25	24 814,750	992,590	99,260	25 458,312	2,10%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	50	50 856,500	1 017,130	101,710	53 357,321	4,39%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	48	48 000,000	1 000,000	100,000	49 518,904	4,08%
		<b>123 671,250</b>			<b>128 334,537</b>	<b>10,56%</b>
<b>Total</b>		<b>303 671,250</b>			<b>310 599,687</b>	<b>25,56%</b>

**3. DISPONIBILITES**

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 253 909,184 DT, soit 20,90 % de l'actif net.

**4. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 535,059 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	3 582,008
Dépositaire	662,654
Conseil du marché financier (CMF)	111,077
CAC	2 079,610
Publication	99,710
<b>TOTAL</b>	<b>6 535,059</b>

**5. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	677 845,570
Nombre de titres	511 872,565

Souscriptions réalisées

Montant	248 929,008
Nombre de titres émis	248 929,008

Rachats effectués

Montant	33 024,677
Nombre de titres rachetés	33 024,677

Capital au 31-12-2009

Montant <sup>(2)</sup>	893 749,901
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	727,776.896

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 193 443,872.

<b>(2)</b>	893 749,901
Résultat 2008 capitalisé	15 046,676
Régularisation du résultat 2008 capitalisé	698,549
Variation des différences d'estimation	169 898,654
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	203,950
Régularisation des sommes non distribuables	114 478,684
Frais de négociation	- 632,542
<b>Capital au 31/12/2009</b>	<b>1 193 443,872</b>

**6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2009 ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Résultat distribuables	17 379,185
Régularisations	4 201,213
<b>TOTAL</b>	<b>21 580,398</b>

**7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2009 28 993,250 contre 16 328,705 DT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	16 194,980	7 346,365
des titres OPCVM	1 998,150	1 644,300
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
Intérêts BTA	7 325,683	7 338,040
Intérêts obligations sociétés	3 474,437	
<b>TOTAL</b>	<b>28 993,250</b>	<b>16 328,705</b>

**8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 354,182 DT contre 4 946,654 DT au 31/12/2008 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 14 444,152 DT, se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Rémunération du gestionnaire	11 929,771	7 306,728
Rémunération du dépositaire	2 514,381	1 574,164
<b>TOTAL</b>	<b>14 444,152</b>	<b>8 880,892</b>

**10. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 524,095 DT se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Redevance CMF	921,413	564,269
Honoraire CAC	2 500,250	1 424,000
Publicité et publication	100,010	100,000
Commissions bancaires	2,422	2,098
<b>TOTAL</b>	<b>3 524,095</b>	<b>2 090,367</b>

**III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES****1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

**2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;

- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA PRUDENCE EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 1 089 598 D et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,180 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE, qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2009 un taux de 20,11% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA**  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>872 441,376</b>	<b>605 934,775</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	52 812,590	36 677,900
b-Obligation et valeurs assimilées	2	819 628,786	569 256,875
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>221 493,802</b>	<b>199 776,432</b>
a-Placements monétaires		2 418,514	1 392,930
b-Disponibilités	3	219 075,288	198 383,502
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		<b>298,356</b>	-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 094 233,534</b>	<b>805 711,207</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	4	<b>4 635,162</b>	<b>3 805,808</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 635,162</b>	<b>3 805,808</b>
<b>CP 1-Capital</b>	5	<b>1 052 481,405</b>	<b>774 216,927</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>37 116,967</b>	<b>27 688,472</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	37 116,967	27 688,472
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 089 598,372</b>	<b>801 905,399</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 094 233,534</b>	<b>805 711,207</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	7	<b>38 573,456</b>	<b>24 541,690</b>
a-Dividendes		3 315,900	2 060,460
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		35 257,556	22 481,230
c-Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2- Revenus Placements monétaires</b>	8	<b>5 610,137</b>	<b>5 091,491</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>44 183,593</b>	<b>29 633,181</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	9	<b>11 013,176</b>	<b>7 307,144</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>33 170,417</b>	<b>22 326,037</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2- Autres charges</b>	10	<b>2 988,828</b>	<b>2 104,511</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 181,589</b>	<b>20 221,526</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		6 935,378	7 466,946
<b>SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>37 116,967</b>	<b>27 688,472</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		- 6 935,378	- 7 466,946
<b>Variation des +/- valeurs potentielles sur titres</b>		135,316	- 126,808
<b>Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres</b>		- 885,086	- 27,330
<b>Frais de négociation des titres</b>		- 264,024	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>29 167,795</b>	<b>20 067,388</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2009 au 31/12/2009**  
**(exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>01/01/2009</b>	<b>01/01/2008</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>29 167,795</b>	<b>20 067,388</b>
a-Résultat d'exploitation	30 181,589	20 221,526
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	135,316	- 126,808
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	- 885,086	- 27,330
d-Frais de négociation de titres	- 264,024	-
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>258 525,178</b>	<b>267 417,168</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>267 456,260</b>	<b>270 465,549</b>
Capital	228 455,902	262 334,112
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	31 826,725	143,351
Régularisation des sommes distribuables	7 173,633	7 988,086
<b>b-Rachats</b>	<b>- 8 931,082</b>	<b>- 3 048,381</b>
Capital	- 7 631,583	- 2 973,921
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 1 061,244	- 0,463
Régularisation des sommes distribuables	- 238,255	- 73,997
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>287 692,973</b>	<b>287 484,556</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	801 905,399	514 420,843
b- en fin d'exercice	1 089 598,372	801 905,399
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	702 796,354	466 729,965
b- en fin d'exercice	923 620,673	702 796,354
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,180</b>	<b>1,141</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,54%</b>

*NOTES AUX ETATS FINANCIERS*  
*Au 31 Décembre 2009*

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été initialement destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCE MAGHREBIA. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

**3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

**4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinars Tunisiens.

**5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

- Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

**5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

**5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

**5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. -

**II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESUTAT****1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres OPCVM	Quantité	P.R.U	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
FINA O SICAV	120	104,411	12 529,320	104,623	12 554,760	1,15 %
SICAV TRESOR	50	103,718	5 185,914	104,369	5 218,450	0,48 %
TUNISO EMIRATIE SICAV	340	102,830	34 962,040	103,057	35 039,380	3,22 %
<b>TOTAL</b>			<b>52 677,274</b>		<b>52 812,590</b>	<b>4,85 %</b>

**2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Obligations	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% Actif Net
Emprunts de l'Etat				

BTA 5,5% 03/2019	100	105 270,000	108 838,219	9,99%
BTA 6,75% 07/2017	78	77 422,020	79 429,932	7,29%
BTA 7% 02/2015	180	183 083,400	192 086,359	17,63%
BTA 8,25 07/2014	93	93 000,000	95 942,877	8,81%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>458 775,420</b>	<b>476 297,387</b>	<b>43,71%</b>
<b>Emprunts des Sociétés</b>				
ATL 2009/3	750	75 000,000	75 016,850	6,88%
CIL 2008/1	1000	80 000,000	81 424,658	7,47%
TL 2009/1	800	80 000,000	83 476,165	7,66%
UIB 2009/1	1000	101 259,644	103 413,726	9,49%
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>336 259,644</b>	<b>343 331,399</b>	<b>31,51%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>795 035,064</b>	<b>819 628,786</b>	<b>75,22%</b>

**3. DISPONIBILITES**

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 219 075,288 DT, soit 20,11 % de l'actif net.

**4. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4 635,162 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 396,191
Dépositaire	575,193
Conseil du marché financier (CMF)	99,280
CAC	1 464,780
Publication	99,710
<b>TOTAL</b>	<b>4 635,162</b>

**5. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2008

Montant	774 216,927
Nombre de titres	702 796,354

Souscriptions réalisées

Montant	228 455,902
Nombre de titres émis	228 455,902

Rachats effectués

Montant	7 631,583
Nombre de titres rachetés	7 631,583

Capital au 31-12-2008

Montant <sup>(2)</sup>	995 041,246
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	923 620,673

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte du résultat non distribuable de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 1 052 481,405.

	<b>(2)</b>	<b>995 041,246</b>
Résultat 2008 capitalisé		27 688,472
Régularisation du résultat 2008 capitalisé		903,180
Variation des différences d'estimation		- 241,184
Moins value réalisée		- 508,586
Régularisation des sommes non distribuables		29 862,301
Frais de négociation		- 264,024
<b>Capital au 31/12/2009</b>		<b>1 052 481,405</b>

**6. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste se détaille au 31 décembre 2009 comme suit :



Désignation	Montant
Résultat distribuable	30 181,589
Régularisations	6 935,378
<b>TOTAL</b>	<b>37 116,967</b>

**7. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :**

Au 31 / 12 / 2009 les revenus du portefeuille titres totalisent 38 573,456 DT contre 24 541,690 DT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
<b><u>Dividendes</u></b>		
Titres OPCVM	3 315,900	2 060,460
<b><u>Revenus des obligations</u></b>		
Intérêts	35 257,556	22 481,230
<b>TOTAL</b>	<b>38 573,456</b>	<b>24 541,690</b>

**8. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 5 610,137 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**9. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève à 11 013,176 DT, se détaillant comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	8 794,552	5 813,473
Rémunération du dépositaire	2 218,624	1 493,671
<b>TOTAL</b>	<b>11 013,176</b>	<b>7 307,144</b>

**10. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 2 988,828 DT se détaillant comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
Redevance CMF	879,092	581,029
Honoraire CAC	2 007,500	1 424,000
Publicité et Publication	100,010	100,000
Commission bancaires	2,226	-0.518
<b>TOTAL</b>	<b>2 988,828</b>	<b>2 104,511</b>

**III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :****1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,85 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

**2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
MAGHREBIA SELECT ACTIONS EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 15 Septembre 2009 au 31 Décembre 2009 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 439 535 D et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,104 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2009 un taux de 29,94% de l'actif du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes : Kalthoum BOUGUERRA  
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>308 363,885</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	308 363,885
b-Obligation et valeurs assimilées		-
c-Autres valeurs		
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>132 627,184</b>
a-Placements monétaires		1 029,746 131
b-Disponibilités	2	597,438
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>440 991,069</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>P A 1 -Opérateurs créditeurs</b>	3	<b>1 456,108</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 456,108</b>
<b>CP 1-Capital</b>	4	<b>440 230,524</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>-695,563</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b-Sommes distribuables de l' exercices	5	- 695,563
<b>ACTIF NET</b>		<b>439 534,961</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>440 991,069</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 15/09/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>		-
a-Dividendes		-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
c-Revenus des autres valeurs		-
<b>PR 1- Revenus Placements monétaires</b>	6	<b>1 029,746</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>1 029,746</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	7	<b>1 604,003</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>- 574,257</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-
<b>CH 2- Autres charges</b>	8	<b>94,328</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 668,585</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		- 26,978
<b>SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>- 695,563</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		26,978
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		29 941,345
<b>Variation des +/- values réalisées sur cession de titres</b>		13 366,990
		- 1
<b>Frais de négociation des titres</b>		526,544
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>41 113,206</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 15/09/2009 au 31/12/2009**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>15/09/2009</b>
	<b>31/12/2009</b>
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>41</b>
a-Résultat d'exploitation	113,206
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	668,585
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	29
d-Frais de négociation de titres	941,345
	13 366,990
	1
	526,544
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>
	<b>398</b>
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>421,755</b>
	<b>438</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>278,399</b>
	438
Capital	104,896
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	204,254
Régularisation des sommes distribuables	- 30,751
Droits d'entrée	-
<b>b-Rachats</b>	<b>- 39 856,644</b>
Capital	- 39 920,160
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	59,743
Régularisation des sommes distribuables	3,773
Droits de sortie	-
	<b>439</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>534,961</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>	
a- en début d'exercice	-
b- en fin d'exercice	439 534,961
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>	
a- en début d'exercice	-
b- en fin d'exercice	398 184,736
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,104</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>10,4%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**31 Décembre 2009**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA SELECT ACTIONS :**

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 22 Septembre 2009.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCE MAGHREBIA ainsi qu'en tant que support pour placement financier dont les parts sont distribués par l'UNION FINANCIERE.

Le porte-feuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre. Exception faite du premier exercice qui s'étend du 15 Septembre 2009 au 31 Décembre 2009.

**4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinars Tunisiens.

**5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

**5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

**5.3. CESSIION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT****1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Quantité	P.R.U.	coût d'acquisition	Cours au 31/12/2009	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
ASSAD	2950	12,053	35 557,500	12,459	36 754,050	8,36%
ELECTROSTAR	450	7,523	3 385,500	7,650	3 442,500	0,78%
ESSOUKNA	1275	5,258	6 704,250	5,383	6 863,325	1,56%
GIF	6250	2,953	18 453,948	7,114	44 462,500	10,12%
PGH	5760	6,821	39 287,534	7,001	40 325,760	9,17%
SCB	4800	10,288	49 381,000	8,305	39 864,000	9,07%
ARTES	1202	11,002	13 224,900	12,084	14 524,968	3,30%
SIMPAR	503	33,323	16 761,300	37,398	18 811,194	4,28%
SOMOCER	1200	1,808	2 170,000	1,867	2 240,400	0,51%
SOTETEL	2550	13,602	34 683,872	15,334	39 101,700	8,90%
TPR	6988	5,410	37 803,736	5,601	39 139,788	8,90%
TUNISAIR	5200	2,419	12 580,000	2,486	12 927,200	2,94%
ADWYA	500	8,424	4 212,000	8,406	4 203,000	0,96%
SIAME	1700	2,481	4 217,000	3,355	5 703,500	1,30%
<b>TOTAL</b>			<b>278 422,540</b>		<b>308 363,885</b>	<b>70,16%</b>

**2. DISPONIBILITES**

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2009 à 131 597,438 DT, soit 29,94 % de l'actif net.

**3. OPERATEURS CREDITEURS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1 456,108 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	1 301,374
Dépositaire	114,076
Conseil du marché financier (CMF)	40,658
<b>TOTAL</b>	<b>1 456,108</b>

**4. NOTE SUR LE CAPITAL**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 15/07/2009

Montant	100 000,000
Nombre de parts	100 000,000

Souscriptions réalisées

Montant	338 104,896
Nombre de parts émis	338 104,896

Rachats effectués

Montant	39 920,160
Nombre de parts rachetés	39 920,160

Capital au 31-12-2009

Montant <sup>(1)</sup>	398 184,736
Nombre de parts <sup>(2)</sup>	398 184,736

(1) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. Compte tenu du résultat non disponible de l'exercice, le capital s'établit à 440 230,524 D détaillé comme ci-dessus.

(2) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

<b>Capital sur la base part capital de début de période (1)</b>	<b>398 184,736</b>
Variation des différences d'estimation	29 941,345
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	13 366,990
Régularisation des sommes non distribuables	263,997
Frais de négociation	-1 526,544
<b>Capital au 31/12/2009</b>	<b>440 230,524</b>

- 14 -

**5. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2009 ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Résultat distribuables	-668,585
Régularisation	-26,978
<b>TOTAL</b>	<b>-695,563</b>

**6. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1 029,746 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**7. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 1 604,003 DT, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2009</b>
Rémunération du gestionnaire	1 385,377
Rémunération du dépositaire	218,626
<b>TOTAL</b>	<b>1 604,003</b>

**8. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 94,328 DT se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2008</b>
Redevance CMF	94,174
Commissions bancaires	0,154
<b>TOTAL</b>	<b>94,328</b>

**III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES :****1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,25 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

**2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **15 avril 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et Noureddine Hajji (AMC).

**Bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b><u>ACTIF</u></b>			
1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	6 136	5 912
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	182 554	174 791
3- Créances sur la clientèle	4.3	25 141	46 539
4- Portefeuille-titres commercial		0	3 165
5- Portefeuille d'investissement	4.4	51	51
6- Valeurs immobilisées	4.5	1 968	2 161
7- Autres actifs	4.6	9 179	8 266
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>225 029</b>	<b>240 884</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
1 - Banque centrale et Centre de chèques postaux		0	0
2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.7	17 030	32 135
3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.8	171 999	166 516
4 - Emprunts et ressources spéciales	4.9	73	336
5 - Autres passifs	4.10	10 378	24 731
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>199 481</b>	<b>223 718</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
1 - Capital		50 000	40 000
2 – Réserves		277	277
3 - Résultats reportés		(23 110)	(24 440)
4 - Résultat de l'exercice		(1 618)	1 330
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.11</b>	<b>25 548</b>	<b>17 166</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>225 029</b>	<b>240 884</b>



**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT))**

	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		2 897	2 931
HB 2 - Crédits documentaires		4 055	7 841
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>6 952</b>	<b>10 773</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	1 309	1 239
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 309</b>	<b>1 239</b>
<b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
HB 7 - Garanties reçues	4.13	21 909	50 052
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>21 909</b>	<b>50 052</b>

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	4 558	8 576
PR 2 - Commissions (en produits)		1 564	1 876
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		484	527
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>6 606</b>	<b>10 978</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.15	(2 162)	(5 052)
CH 2 - Commissions encourues		(64)	(269)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(2 226)</b>	<b>(5 321)</b>
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>			
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.16	78	1 269
PR 7 - Autres produits d'exploitation		43	45
CH 6 - Frais de personnel		(3 140)	(3 307)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.17	(2 456)	(2 567)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(569)	(548)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 664)</b>	<b>548</b>
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.18	52	788
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.19	(6)	(7)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(1 618)</b>	<b>1 330</b>
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>			
Résulta net de l'exercice		(1 618)	1 330
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(1 618)</b>	<b>1 330</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	4.23	(0,360)	0,332

**Etat de flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2009**  
**(Unité : en 1 000 DT)**

<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>	<b>Note</b>	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2008</b>
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		6 825	10 980
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(2 469)	(5 166)
Dépôts \ Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6 249	3 750
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		21 356	10 246
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		5 726	38 736
Acquisitions \ cessions des titres de placement		3 006	32
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3 944)	(3 016)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(17 313)	(21 728)
Impôts sur les sociétés payés		(7)	(9)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>19 430</b>	<b>33 826</b>
 <b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions des titres d'investissement		0	(31)
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		193	(1 135)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>193</b>	<b>(1 165)</b>
 <b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		10 000	0
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		(263)	(489)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>9 737</b>	<b>(489)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		29 360	32 172
Liquidités et équivalents en début d'exercice		142 299	101 128
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.20</b>	<b>171 658</b>	<b>142 299</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### **2. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

##### ***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

##### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

##### ***Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

##### ***Provisions sur engagements***

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### 3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### 3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### 3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

## 4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

### Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de **6 136** KDT et se décompose comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Caisse	1 596	1 383
BCT	4 539	4 529
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 136</u></b>	<b><u>5 912</u></b>

**Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2009, le total de cette rubrique a atteint **182 554** KDT, et se répartit entre les postes suivants :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts à vue	18 891	79 301
Placements	163 386	89 135
Créances rattachées	276	85
Créances sur les Etablissements Financiers	1	6 250
Créances rattachées	0	19
<b><u>Total</u></b>	<b><u>182 554</u></b>	<b><u>174 791</u></b>

**Note 4.3 – Créances sur la clientèle****4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2009 un solde de **25 141** KDT se répartissant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Comptes courants débiteurs	10 185	12 659
Autres concours à la clientèle (1)	31 676	58 109
Créances rattachées	54	99
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>41 915</u></b>	<b><u>70 867</u></b>
Provisions	(11 082)	(17 426)
Agios réservés	(5 685)	(6 891)
Produits perçus d'avance	(7)	(11)
<b><u>Total Net</u></b>	<b><u>25 141</u></b>	<b><u>46 539</u></b>

(1) Le poste autres concours à la clientèle correspond aux :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Escompte effets	5 353	5 530
Autres crédits à court terme	19 186	30 396
Crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires	7 137	22 157
Crédits à moyen et long terme sur ressources spéciales	0	25
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>31 676</u></b>	<b><u>58 109</u></b>

**4.3.2 – Provisions**

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

**4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)**

<b>Nature de l'engagement</b>	<b>Actifs Classes 0 &amp; 1</b>		<b>Actifs Classés 2, 3 &amp; 4</b>		<b>Total</b>	
	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
• Créances sur la clientèle	19 922	41 149	21 993	29 718	<b>41 915</b>	<b>70 867</b>
• Engagements hors bilan (les engagements de	6 905	10 728	47	44	<b>6 952</b>	<b>10 773</b>

financements sont  
présentés au 4.12)

**Total**    **26 827**    **51 876**    **22 040**    **29 762**    **48 867**    **81 639**

La ventilation des engagements selon leurs durées résiduelles est présentée dans la note 4.19.

#### 4.3.4 – Radiation et Abandon de créances

Durant l'exercice 2009, la banque a procédé à la radiation et l'abandon des créances détaillées dans le tableau ci-dessous :

##### Abandon de créances (Montants en KDT)

ID	Client	Eng Brut	Prov	AGR	Récup Cash	Abandon Principal	Abandon Intérêts	Total
52	SOTRIBAT	1 212	-692	-520	350	342	520	862
1067	ADEL KHENFIR	17	-9	-8	0	9	8	17
1195	RADHOUANE MAKNI	10	-6	-4	0	6	4	10
2559	NOUREDDINE CHARAAD	3	-1	-2	0	1	2	3
409	IMPRIMEDIA	2	0	-12	0	0	2	2
4129	RAMLI WATCHES	2	-2	-1	0	2	1	2
549	LASSAAD MNIF	1	0	-1	0	2	1	2
5369	ABDELLATIF DERBALA	1	-1	0	0	1	0	1
<b>Total Abandon</b>		<b>1 248</b>	<b>-711</b>	<b>-548</b>	<b>350</b>	<b>363</b>	<b>538</b>	<b>899</b>

##### Radiation de créances

ID	Client	Eng Brut	Prov	AGR	Récup Cash	Radiation Principal	Radiation Intérêts	Total
165	HELA BATAM	2 907	-2 727	-180	2	2 725	180	2 905
223	MEDIA STORE	1 470	-994	-476	5	989	473	1 463
224	MEDIA SALE	1 316	-872	-445	0	872	445	1 316
232	LA CENTRALE DE DISTRIBUTI	705	-437	-268	0	437	268	705
1200	B.H.L DISTRIBUTION	275	-190	-85	0	193	83	276
231	GRANDS MAGASINS SPECIALIS	224	-155	-69	0	155	70	224
818	PHOTO MEDIA DISTRIBUTION	154	-91	-62	0	91	63	154
626	UNIVERSAL BUSINESS PARTNE	125	-61	-64	0	61	64	126
1438	SOCIETE ARABE D'ISOLATION	55	-34	-21	0	34	21	55
<b>Total Radiation</b>		<b>7 232</b>	<b>-5 560</b>	<b>-1 670</b>	<b>7</b>	<b>5 555</b>	<b>1 668</b>	<b>7 224</b>

**Total Général**                    **8 480**    **-6 271**    **-2 218**    **357**    **5 918**    **2 206**    **8 124**

#### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009 un total de 51 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 31 KDT.

**Note 4.5 – Valeurs immobilisées**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2009, **1 968** KDT dont le détail se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>V.Brute au 31-12-2008</b>	<b>Acquis./ Cession</b>	<b>V.Brute au 31-12-2009</b>	<b>Amort. 2008</b>	<b>Dotations 2009</b>	<b>Amort. 2009</b>	<b>V.Netto au 31- 12-2009</b>
Agencements, Aménagements Installations	813	226	1 039	(557)	(94)	(651)	388
Immeubles	298	-	298	-	(2)	(2)	296
Matériel de Transport	154	(36)	118	(41)	(3)	(44)	74
Matériel Informatique	691	126	817	(421)	(70)	(491)	326
Mobilier et Matériel de Bureau	664	32	697	(611)	(58)	(669)	56
Logiciels Informatiques	3 033	-	3 033	(1 863)	(316)	(2 179)	854
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 655</u></b>	<b><u>347</u></b>	<b><u>6 002</u></b>	<b><u>(3 493)</u></b>	<b><u>541</u></b>	<b><u>(4 034)</u></b>	<b><u>1 968</u></b>

**Note 4.6 – Autres actifs**

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2009 un solde de 9 179 KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Charges payées d'avance	66	66
Acomptes provisionnels	0	0
Crédits au personnel	1 352	1 195
Autres	7 761	7 005
<b><u>Total</u></b>	<b><u>9 179</u></b>	<b><u>8 266</u></b>

**Note 4.7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 un solde de 17 030 KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts des étab. Bancaires*	15 548	31 334
Dépôts des étab. financiers	1 482	800
<b><u>Total</u></b>	<b><u>17 030</u></b>	<b><u>32 135</u></b>

\* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis.

**Note 4.8 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2009 à 171 999 KDT et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Dépôts à vue	131 364	98 661
Dépôts d'épargne	3 357	3 461



Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	37 160	64 032
Dettes rattachées	135	390
Intérêts payés d'avance	(17)	(28)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>171 999</u></b>	<b><u>166 516</u></b>

**Note 4.9 – Ressources spéciales**

Les ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 72 KDT dont 3 KDT relatifs à des dettes rattachées et correspondent en totalité à des financements sur une ligne italienne (ITL 63 milliards).

**Note 4.10 – Autres passifs**

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2009, **10 378** KDT et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Congés payés et primes au personnel	813	772
Provisions pour risques et charges	975	647
Dettes sociales	183	171
Etat, impôt et taxes	312	919
Comptes suspens de compensation	4 819	13 060
Autres	3 276	9 163
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 378</u></b>	<b><u>24 732</u></b>

**Note 4.11 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élevait à 50 000 KDT composé de 5 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2009, s'élève au 31 décembre 2009 à 25 548 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
Solde au 31-12-08	40 000	277	(24 441)	1 330	<b>17 166</b>
Affectation du résultat 2008			1 330	(1330)	<b>0</b>
Augmentation du capital	10 000				<b>10 000</b>
Distribution de bénéfices					<b>0</b>
Résultat au 31-12-09				(1 618)	<b>(1 618)</b>
Solde au 31-12-09	<b><u>50 000</u></b>	<b><u>277</u></b>	<b><u>(23 110)</u></b>	<b><u>(1 618)</u></b>	<b><u>25 548</u></b>

**Note 4.12 – Engagements de financement en faveur de la clientèle :**

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2009, 1 309 KDT et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	1 309	1 239
<b><u>Total</u></b>	<b><u>1 309</u></b>	<b><u>1 239</u></b>

**Note 4.13 – Garanties reçues**

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2009, KDT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Garanties reçues des banques installées à l'étranger	0	0
Garanties reçues des banques installées en Tunisie (ABC Tunis)	12 723	36 722
Garanties reçues de l'Etat	0	0
Garanties reçues de la clientèle (*)	9 186	13 331
<b><u>Total</u></b>	<b><u>21 909</u></b>	<b><u>50 052</u></b>

(\*)Les garanties reçues de la Clientèle concernent uniquement les garanties financières.

**Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2009 à **4 558 KDT** contre **8 576 KDT** au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	2 015	5 562
Intérêts sur créances sur la clientèle	2 525	3 001
Revenus assimilés	17	13
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 558</u></b>	<b><u>8 576</u></b>

**Note 4.15 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2009 à **2 162 KDT** contre **5 052 KDT** au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	430	945
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 732	4 107
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 162</u></b>	<b><u>5 052</u></b>

**Note 4.16 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 78 KDT.

**Note 4.17 – Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2009 un total de **2 456 KDT** contre **2 567 KDT** au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Impôts et taxes	94	181
Transports et déplacements	67	102
Frais divers d'exploitation	2 295	2 284
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 456</u></b>	<b><u>2 567</u></b>

**Note 4.18 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires**

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2009 un solde de 52 KDT.

**Note 4.19 - Impôt sur les sociétés**

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le résultat imposable au titre de l'exercice 2009 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	(1 618)
- Charges non déductibles (réintégrations)	5 844
- Produits non imposables (déductions)	(4 226)
- Résultat fiscal	0
<b><u>Taux d'impôt</u></b>	<b><u>35 %</u></b>
- Impôt théorique	
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	6

**Note 4.20 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2009, 171 658 KDT détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	6 136	5 912
Créances sur les Etablissements Bancaires (4.2)	182 553	168 521
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et financiers (4.7)	(17 030)	(32 135)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>171 659</u></b>	<b><u>142 299</u></b>

**AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****Note 4.21 – Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	<b>Inf. à 3 mois</b>	<b>3 mois à 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Sup. à 5 ans</b>	<b>Durée indéterminée</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIFS</b>							
• Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	6 136	0	0	0	0	0	<b>6 136</b>
• Créances sur les établissements bancaires et financiers	181 766	788	0	0	0	0	<b>182 554</b>
• Créances sur la clientèle	5 178	114	117	19 133	600	0	<b>25 142</b>
• Portefeuille-titres commercial	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
• Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	51	<b>51</b>
• Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	1 968	<b>1 968</b>
• Autres actifs	0	0	0	0	0	9 179	<b>9 179</b>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>193 080</u></b>	<b><u>902</u></b>	<b><u>117</u></b>	<b><u>19 133</u></b>	<b><u>600</u></b>	<b><u>11 198</u></b>	<b><u>225 028</u></b>
<b>PASSIFS</b>							
• BCT et CCP							
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	17 030	0	0	0	0	0	<b>32 135</b>
• Dépôts et avoirs de la clientèle	157 963	7 276	3 343	3 417	0	0	<b>171 999</b>

• Ressources spéciales	0	0	0	73	0	0	<b>73</b>
• Autres passifs	0	0	0	0	0	10 378	<b>10 378</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	0	0	0	0	0	25 548	<b>25 548</b>
	<b>Tota</b>	<b>174 993</b>	<b>7 276</b>	<b>3 343</b>	<b>3 490</b>	<b>0</b>	<b>35 926</b>
	<b>!</b>						<b>225 028</b>
<b>Position nette</b>	<b>18 087</b>	<b>(6 374)</b>	<b>(3 226)</b>	<b>15 643</b>	<b>600</b>	<b>(24 728)</b>	<b>0</b>

#### Note 4.22 – Transactions avec les parties liées

Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2009 s'élève à 196 KDT HT.

Conformément à nouvelle convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition des ces charges, les taux relatifs à 2009, sont comme suit:

-62% contre 63% et 64% en 2008 respectivement pour les frais du personnel et les autres frais en ce qui concerne ABC Tunisie.

-38% contre 37% et 36% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais en ce qui concerne ABC Tunis.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2009, 1 177 KDT HT. En contre partie la banque a refacturé de sa part un total 1 624 KT HT au titre de la même période.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu 204 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis et a payé 314 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu 712 KTD comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis.

Durant 2009, ABC Tunisie a reçu trois garanties reçues auprès de ABC Tunis pour un total de TND 12 723 KTD à savoir TND 6 440 KTD, TND 5 600 KTD et 683 KDT en couverture des crédits accordés respectivement à ORASCOM, TUNISIE LEASING et TUNINVEST.

#### Note 4.23 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit :

	<b><u>31.12.2009</u></b>	<b><u>31.12.2008</u></b>
Résultat net (en DT)	(1 618 466)	1 329 908
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	(1 618 466)	1 329 908
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 500 000	4 000 000
Résultat par action (en DT)	<b>(0,360)</b>	<b>0,332</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

#### **Note 4.24 – Evénements postérieurs à la clôture**

Il est a signalé les faits juridiques suivants :

##### Affaire SOMATEX

Le client SOMATEX à intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC TUNIS et ABC TUNISIE totalisant la somme de 3.000.000 DT.

Il a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une affaire au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance. Il a donc interjeté appel et l'audience a été fixée pour le 24 mars 2010 puis reportée au 07 avril 2010.

##### Affaire CMCO

Le client CMCO à intenté une action au fond pour des transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500.000 USD, il a été débouté en première instance et a interjeté appel. L'audience a été fixée pour le 12 avril 2010.

##### Affaire BATAM

BATAM a obtenu un jugement en 1ère instance en sa faveur condamnant la Banque à payer la somme de TND 1.176.000 représentant la somme totale des traites remises à l'encaissement et qui n'ont pas été restituées à Batam ce qui présume que la Banque à bénéficié de leurs produit.

La banque a interjeté appel et a obtenu, en date du 02 décembre 2009, un jugement en sa faveur infirmant celui de première instance.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 Février 2010. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**ARAB BANKING CORPORATION -TUNISIE**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2009**

**Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation -Tunisie**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de Arab Banking Corporation - Tunisie (ABC Tunisie) arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de ABC Tunisie arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque est défenderesse dans trois procès l'opposant à trois de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.24). L'issue finale de ces procès ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

**2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de ABC Tunisie à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

**Tunis, le 30 mars 2010**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**Mourad GUELLATY**

**ARAB BANKING CORPORATION -TUNISIE**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers - exercice clos le 31-12-2009**

**Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation - Tunisie**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

Durant l'exercice 2009, ABC Tunisie a reçu de ABC Tunis Branch trois garanties pour 6 440 KDT, 5 600 KDT et 683 KDT, en couverture de trois crédits octroyés respectivement à ORASCOM, Tunisie Leasing et Tuninvest. Les accords portant sur les garanties en question ne prévoient pas de rémunération en faveur de ABC Tunis.

**B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures:**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont voici les principaux volumes réalisés :

1. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2009 est de 196 KDT (hors taxes).
2. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention, de répartition des charges communes autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008. Cette convention s'appuie sur le critère du temps de travail «Time Sheet» comme base de détermination des clés de répartition de ces charges.  
En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées au titre de l'exercice 2009 dans les deux sens comme suit :
  - ABC Tunisie refacture 38% des charges communes à ABC Tunis;
  - ABC Tunis refacture 62% des charges communes à ABC Tunisie.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 1 177 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis a supporté 1 624 KDT (hors taxes).



**C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Country Manager est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la société mère à Bahreïn. Cette rémunération est imputée sur ABC Tunisie et ABC Tunis Branch selon les clés de répartition déterminées par référence à la convention de répartition des charges communes entre ABC Tunisie et ABC Tunis Branch et approuvée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.
- La rémunération du Directeur Général par intérim a été fixée par la Direction Générale de la société mère à Bahreïn et autorisée par décision du Conseil d'Administration du 15 février 2008.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 05 novembre 2009.

**C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	Country Manager		DG par intérim		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	218 918	-	69 652	5 616	188 871	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>218 918</b>	<b>-</b>	<b>69 652</b>	<b>5 616</b>	<b>188 871</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 30 mars 2010**

**AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**Mourad GUELLATY**